

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : 2 738 803
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : 95 11074

51) Int Cl⁶ : B 65 D 90/54, 88/12, A 45 C 5/04

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 18.09.95.

30) Priorité :

43) Date de la mise à disposition du public de la
demande : 21.03.97 Bulletin 97/12.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule.*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : WALTER CLAUDE — FR.

72) Inventeur(s) :

73) Titulaire(s) :

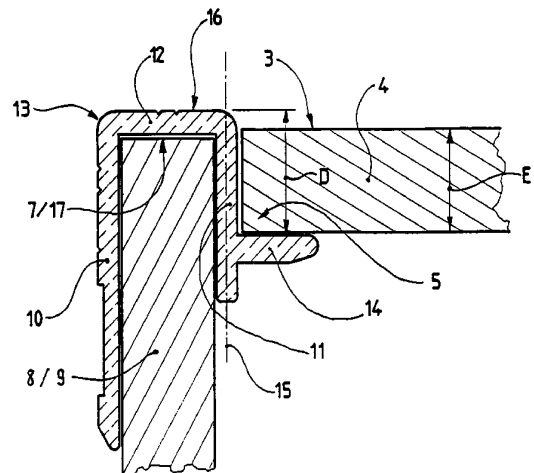
74) Mandataire : CABINET BLEGER RHEIN.

54) MALLE DE TRANSPORT DE MARCHANDISES.

57) L'invention a trait à une malle de transport de marchandises, notamment de matériel fragile, comprenant un contenant muni d'un fond et d'un couvercle (3) dont au moins ce dernier est escamotable.

Cette malle est caractérisée par le fait que ledit couvercle (3) est constitué par un panneau plan (4) à trame de repos sur une cornière (5) définie par un profilé d'habillage (6) de forme générale en "U" engagé sur le chant supérieur (7) de la ou des parois (8, 9) définissant le contenant.

Cette invention permet une simplification considérable de la fabrication de ce type de malle de transport de marchandises.



FR 2 738 803 - A1



L'invention a trait à une malle de transport de marchandises, comprenant un contenant muni d'un fond et d'un couvercle, au moins ce dernier étant escamotable.

5 La présente invention trouvera son application dans le domaine de la fabrication de malles tout particulièrement destinées pour le transport d'un matériel fragile.

10 En fait, les malles dont il est question dans le cadre de la présente description, sont celles qui d'un point de vue de leur résistance mécanique pure mais également de leur tenue à certaines contraintes particulières, telles qu'aux variations fréquentes de température et d'humidité, sont à même de répondre à des critères très stricts car destinés, tout particulièrement, au transport de matériel fragile.

15 A titre d'exemple, de telles malles peuvent servir pour le transport de matériel électrique ou électronique ou encore d'instruments de musique fragiles, lors de déplacements par voie terrestre ou aérienne, par exemple. Ainsi, ces malles sont souvent mises à rude épreuve lors des opérations de chargement et de déchargement et même au cours du transport proprement dit pendant
20 lequel elles sont susceptibles de subir des chocs thermiques importants. Ainsi, les variations de températures lors de transports aériens peuvent être de grande amplitude. A ce propos, ces contraintes spécifiques imposent, également, l'usage de matériaux spécifiques pour la réalisation de ces malles. Tout particulièrement, leurs parois sont, généralement, soit
25 métalliques, notamment en aluminium pour des questions de réduction de poids, soit en bois, sachant que les contreplaqués multiplis étant les plus usités.

30 Quoi qu'il en soit, ces malles de transport de marchandises sont définies par un contenant, généralement de forme parallélépipédique, mais qui peut, très bien, emprunter d'autres formes. Ce contenant est muni d'un fond et d'un couvercle dont au moins ce dernier est escamotable. Ainsi, ce couvercle (et/ou le fond) comportent, en périphérie et s'étendant dans un plan
35 perpendiculaire, un rebord dont le chant est habillé d'un profilé

d'emboîtement lui permettant de reposer, de manière stable, sur le profilé d'emboîtement, de forme conjuguée, habillant le chant supérieur du ou des parois périphériques correspondant au contenant.

5 A ce propos, il convient de faire une parenthèse en précisant que le couvercle, tel que défini ci-dessus, peut correspondre, effectivement, à la paroi supérieure de la malle, mais également à l'une quelconque des parois latérales de cette dernière. De même, lorsque le fond est escamotable, il emprunte une configuration
10 identique au couvercle précédemment décrit et vient coopérer, moyennant un profilé d'emboîtement spécifique, avec le profilé d'emboîtement de forme conjuguée habillant le chant inférieur des parois périphériques du contenant.

Aussi, l'on s'aperçoit que la conception d'un couvercle
15 amovible est relativement complexe, puisqu'il s'agit de fixer, sur la périphérie d'un panneau plan, un rebord d'une certaine hauteur, l'angle extérieur ainsi défini par les éléments assemblés étant nécessairement habillé par une cornière de protection. Puis il faut engager sur le chant d'extrémité de ce rebord un profilé
20 d'emboîtement pour y être fixé, généralement, par rivetage. A ce propos, ce mode de fixation par rivetage des cornières d'angles ou des profilés d'emboîtement sur les différentes parois de la malle est, là encore, le plus usité, en raison de sa bonne tenue dans le temps et aux contraintes mécaniques que sont amenées à subir
25 lesdites malles.

La présente invention a pour but, précisément, de trouver une solution de simplification de la conception d'un couvercle amovible d'une malle répondant à la description ci-dessus.

A cet effet, l'invention concerne une malle de transport de
30 marchandises, comprenant un contenant muni d'un fond et d'un couvercle, dont au moins ce dernier est escamotable, caractérisé par le fait qu'au moins ledit couvercle est constitué par un panneau plan à même de reposer sur une cornière définie par un profilé d'habillage de forme générale en «U» engagé sur le chant
35 supérieur de la ou des parois définissant le contenant.

Les avantages qui découlent de la présente invention consistent en ce que le couvercle ou, plus généralement, la paroi escamotable de la malle, se présente sous forme d'un simple panneau plan, éventuellement brut de découpe. De son côté, le contenant, bien que
5 le chant supérieur de ses parois soit habillé d'un profilé spécifique, ne nécessite aucune opération de mise en oeuvre supplémentaire en comparaison à ce qui se faisait par le passé.

En définitive, la présente invention a su répondre, de manière avantageuse, à ce problème de complexité de fabrication des malles
10 de transport de marchandises sans altérer, pour autant, leur qualité première, à savoir, leur tenue mécanique.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre se rapportant à un mode de réalisation qui n'est donné qu'à titre d'exemple
15 indicatif et non limitatif.

La compréhension de cette description sera facilitée en se référant au dessin joint en annexe et dans lequel :

- la figure 1 est une vue schématisée en perspective d'une malle conforme à l'invention ;
- 20 - la figure 2 est une vue schématisée et en perspective d'un profilé venant équiper le chant supérieur des parois définissant le contenant de la malle ;
- la figure 3 est une vue en coupe du profilé, tel que représenté dans la figure 1, étant également représenté,
25 partiellement et en coupe, le bord de la paroi recevant ledit profilé, ainsi que le couvercle reposant sur la cornière.

Telle que représentée dans la figure 1, la présente invention concerne une malle 1 de transport de marchandises. En fait, cette malle est plus particulièrement destinée à contenir du matériel
30 fragile en vue de son transport dans des conditions parfaites de protection contre les chocs. Ainsi, cette malle 1 comporte un contenant 2 dont la forme est, généralement parallélépipédique ou autre, sachant, à ce propos, que ce contenant 2 peut également être de forme arrondie et plus particulièrement cylindrique.

Cette malle 1 comporte, en outre, un fond (non visible) et un couvercle 3 dont au moins ce dernier est de nature escamotable.

A ce propos il convient de préciser que si le couvercle 3 constitue, dans le cadre de la malle représentée dans la figure 1, la paroi supérieure de cette dernière, il pourrait également définir l'une quelconque des parois latérales de la malle 1. En outre, si le fond (non visible) doit être prévu escamotable, il ne constitue, ni plus ni moins, un couvercle permettant l'accès à la partie interne du contenant de la malle 1. Dans ces conditions ce fond reprendra les caractéristiques du couvercle 3, tel qu'il va, à présent, être décrit.

En fait, l'une des caractéristiques de la présente invention consiste en ce que ledit couvercle 3 est constitué par un simple panneau plan 4 qui tel que visible dans la figure 3, est à même de reposer sur une cornière 5 définie par un profilé d'habillage 6 de forme générale en «U» engagé sur le chant supérieur 7 de la paroi cylindrique ou des parois planes 8, 9 définissant le contenant 2.

Ainsi, ce profilé d'habillage 6 comporte une paroi 10 venant se situer extérieurement au contenant 2, une paroi 11 disposée parallèlement à la précédente, intérieurement au contenant 2, ainsi qu'une paroi de liaison perpendiculaire 12. En fait, celle-ci vient en applique sur le chant supérieur 7 de la ou des parois 8, 9 du contenant 2, tout en définissant avec la paroi extérieure 10 de ce profilé d'habillage 6, une cornière d'angle 13 constituant une protection efficace de la malle 1 contre les chocs.

Quant à la cornière 5, citée plus haut, elle est formée par la paroi interne 11 du profilé d'habillage 6 comportant une aile 14 s'étendant perpendiculairement par rapport à son plan principal 15 et, par conséquent, parallèlement au panneau 4 définissant le couvercle 3.

Préférentiellement, cette aile perpendiculaire 14 se situe, par rapport au côté externe 16 de la paroi de liaison 12, à une distance D correspondant, au moins, à l'épaisseur E du panneau 4.

Il est bien évident que la ou les parois 8, 9 définissant le contenant 2 peuvent être pourvues, de part et d'autre sur leurs

chants d'extrémités 7, 17, d'un profilé d'habillage 6 conforme à l'invention permettant à ce contenant 2 de recevoir le fond d'une manière identique au couvercle 3. Toutefois, si le fond doit être prévu non escamotable, l'on peut parfaitement envisager de rendre
5 le panneau définissant ce fond solidaire de la cornière 5, par exemple par rivetage.

Contrairement, des fermoirs, de configuration appropriés et usuels peuvent assurer le maintien, de manière escamotable, du couvercle 3 sous forme d'un panneau plan 4, sur le contenant 2. En
10 outre, ce panneau 4, définissant le couvercle 3, peut également être monté articulé sur ledit contenant 2.

L'on observera, encore, que le fond et/ou le couvercle peut se subdiviser en deux ou davantage de parties dont certaines sont amovibles et d'autres non.

15 Tel que déjà rappelé ci-dessus, les avantages découlant de la présente invention consistent en une simplification de la conception des malles et, donc, en un coût de revient moindre de ces dernières, sans que ce résultat ne soit obtenu au détriment de leur qualité et, tout particulièrement, de leur tenue mécanique.
20 Aussi, la présente invention doit être considérée comme représentant un net progrès dans le domaine technique considéré.

Bien que l'invention ait été décrite à propos d'une forme de réalisation particulière, il est bien entendu qu'elle n'y est nullement limitée et qu'on peut y apporter diverses modifications
25 de formes, de matériaux et de combinaisons de ces divers éléments, sans pour cela s'éloigner du cadre et de l'esprit de l'invention.

Revendications

1. Malle de transport de marchandises, comprenant un contenant
5 (2) muni d'un fond et d'un couvercle (3) dont au moins ce dernier
est escamotable, caractérisée par le fait qu'au moins ledit
couvercle (3) est constitué par un panneau plan (4) qui est à même
de reposer sur une cornière (5) définie par un profilé d'habillage
(6) de forme générale en «U» engagé sur le chant supérieur (7) de
10 la ou des parois (8, 9) définissant le contenant (2).

2. Malle selon la revendication 1, caractérisée par le fait que
le profilé d'habillage (6) comporte une paroi (10) venant se situer
extérieurement au contenant (2), une paroi (11) disposée
parallèlement à la précédente intérieurement au contenant (2), et
15 une paroi de liaison perpendiculaire (12) venant en applique sur le
chant supérieur (7) de la ou des parois (8, 9) du contenant (2),
tout en définissant, avec la paroi extérieure (10) de ce profilé
d'habillage (6), une cornière d'angle (13) pour protéger la malle
(1) contre les chocs.

20 3. Malle selon les revendications 1 et 2, caractérisée par le
fait que la cornière (5) est formée par la paroi interne (11) du
profilé d'habillage (6) comportant une aile (14) s'étendant
perpendiculairement par rapport à son plan principal (15) et, donc,
parallèlement, au panneau (4) définissant le couvercle (3).

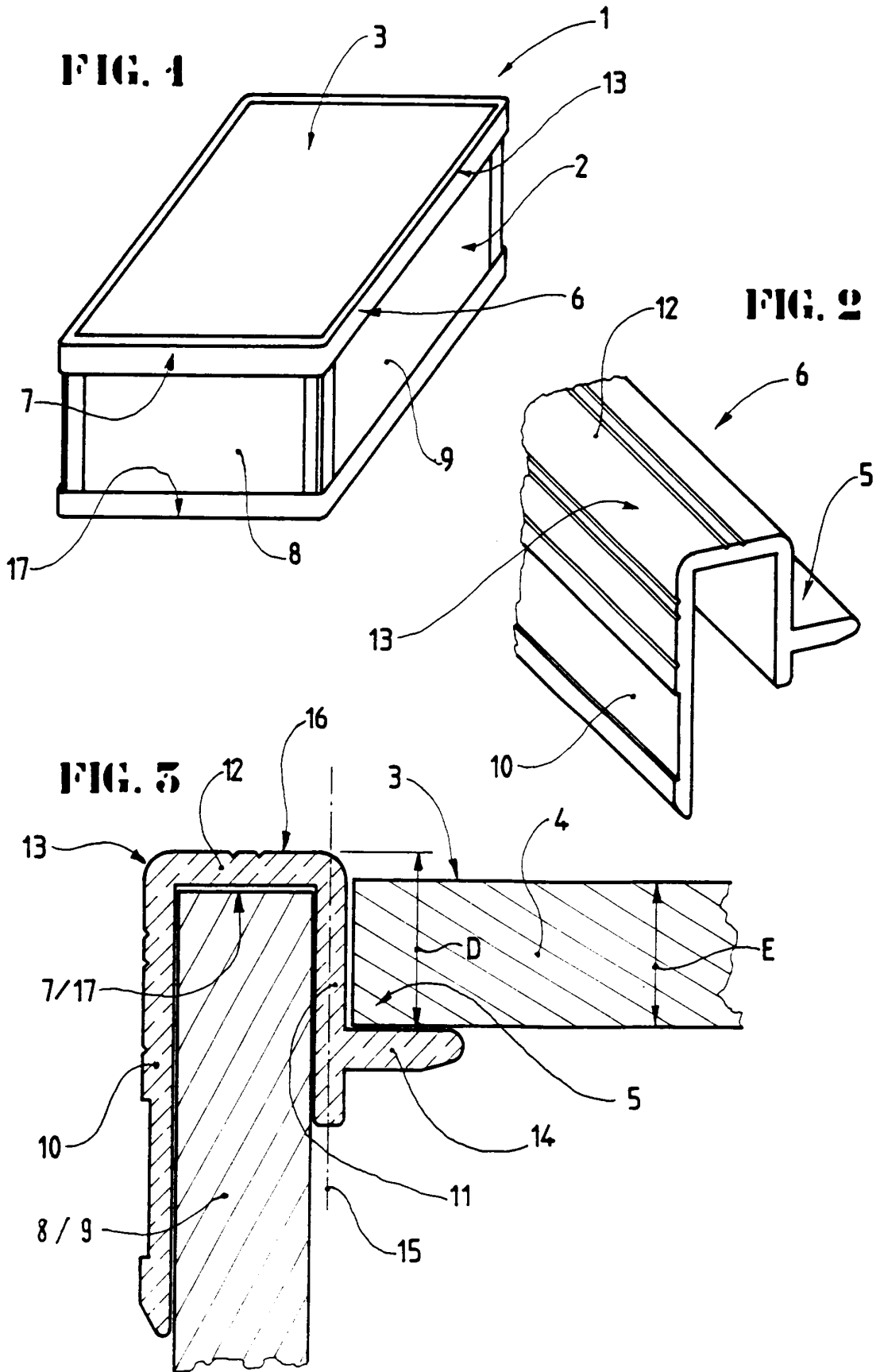
25 4. Malle selon la revendication 3, caractérisée par le fait que
l'aile perpendiculaire (14) se situe, par rapport au côté externe
(16) de la paroi de liaison (12), à une distance D correspondant,
au moins, à l'épaisseur E du panneau (4).

30 5. Malle selon l'une quelconque des revendications précédentes,
caractérisée par le fait que la ou les parois (8, 9) définissant le
contenant (2) sont pourvues, de part et d'autre, sur leur chant
d'extrémité (7, 17), d'un profilé d'habillage (6) pour la réception
du fond et du couvercle (3).

6. Malle selon la revendication 5, caractérisée par le fait que le panneau définissant le fond non escamotable est rendu solidaire du contenant (2) par rivetage sur la cornière (5).

5 7. Malle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait qu'elle comporte des fermoirs de configuration appropriée pour assurer le maintien, de manière escamotable, du couvercle (3) sur le contenant (2).

10 8. Malle selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par le fait que le panneau plan (4) définissant le couvercle (3) est monté articulé sur ledit contenant (2).



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X A Y	FR-A-2 057 258 (EMBALLAGES DOC) * page 1, ligne 35 - page 2, ligne 12; figure *	1-5,7 6 8
Y	--- DE-A-40 06 518 (SCHIMANSKI) * page 3, ligne 65 - page 4, ligne 19; figures 1-3 *	8
X A	--- US-A-4 192 434 (CONROY) * colonne 2, ligne 58 - colonne 4, ligne 20; figures 1-4 *	1-5,7 6
X A	--- US-A-2 746 669 (MOORE) * colonne 4, ligne 28 - colonne 5, ligne 32; figures 10-12 *	1-5,7 6
X A	--- GB-A-138 494 (OGLESBY) * revendications 1,2; figure *	1-5,7 6
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
3 Juin 1996		Vantomme, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
<p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		
<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1